

Séance du Conseil du 12eme arrondissement le 21 janvier 2019

Relatif à l'aménagement de la place de la Bastille et à la circulation des bus

Déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains et Indépendants

Considérant les courriers d'alerte de la RATP et « Île-de-France mobilités » concernant les impacts négatifs du plan d'aménagement de la place de la Bastille sur la circulation des autobus ;

Considérant que la RATP précise dans un courrier du 30 octobre 2017 adressé à la Maire de Paris, que « que le bon fonctionnement du réseau de bus n'est pas assuré. Compte tenu de la géométrie de l'aménagement présenté et de son fonctionnement dynamique supposé, le risque de blocage régulier des lignes de bus est avéré, ce qui n'est pas acceptable pour la RATP ».

Considérant que, sans réponse à ce premier courrier au bout de sept mois, la RATP a insisté de nouveau dans un courrier du 14 juin 2018 sur le fait que « alors que la Ville de Paris envisage d'engager des travaux sur la place de la Bastille dès le mois de septembre prochain, la RATP n'a pas reçu d'éléments sur la fluidité des circulations sur la place et à ses abords, ni sur l'évolution des temps de trajet de nos lignes de bus concernées. » ;

Considérant que la ville de Paris a ignoré toutes les demande de concertation avec Île-de-France mobilités et la RATP et a de ce fait arrêté le projet d'aménagement sans saisie préalable des deux plus importants acteurs de la mobilité à Paris ;

Considérant que les aménagements tels que prévus par la ville auront pour conséquence une détérioration des intermodalités, de l'exploitation et de la vitesse commerciale des bus ;

Considérant que des arrêts d'autobus prévus hors de la place auront pour conséquence de les éloigner des accès du métro et de générer des correspondances entre bus plus longues, ce qui pénalisera en particulier les personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la vitesse commerciale des bus à Paris diminue chaque année du fait de la congestion avec une vitesse moyenne constatée par la RATP en heures de pointe du soir, de l'ordre de 9,5km/h, dénotant l'incohérence entre le discours écologique de la mairie de Paris et ses actes ;

Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que :

- La Ville de Paris entame une concertation avec la RATP et 'Ile-de-France mobilités' pour prendre en considération leurs recommandations dans l'aménagement de la place de la Bastille, afin d'éviter une détérioration définitive des conditions l'exploitation des bus, ainsi que des connexions entre les différents modes de transports autour de la place.